

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

## **RAPPORT AU COMITE SYNDICAL**

---

**OBJET :** Rapport sur les orientations budgétaires 2022

Notre Syndicat Mixte Provence Fluviale a été créé par un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2019.

En 2021, nous avons attribué un marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La première phase de l'étude a été réalisée.

### **Perspectives pour l'année 2022**

Il est prévu que l'étude de programmation s'achève en 2022. Au vu de ses conclusions, il conviendra de procéder à des choix, site par site, en collaboration étroite avec les services techniques et les élus des communes et intercommunalités concernées.

Dans l'attente des décisions que nous serons amenés à prendre ultérieurement, je vous propose que le budget primitif 2022 s'élève à 120 175 € en crédits de paiement.

Ce budget se décomposerait de la manière suivante :

#### **I Section de Fonctionnement**

##### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement seront égales à 100 000 euros. Il s'agit exclusivement des participations des collectivités membres.

##### **Dépenses**

Les dépenses s'élèveront à 40 175 euros.

Il s'agit notamment de primes d'assurances, de fournitures administratives, de frais d'annonces et d'insertion.

A titre exceptionnel, il vous sera proposé d'accorder une participation financière à l'organisation des Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial prévues à Arles, en novembre 2022.

Il est à remarquer que le budget du Syndicat Mixte ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition de services du Département, par voie de convention, à titre gracieux.

## **II Section d'Investissement**

### **Recettes**

Une recette de 20 175 € est attendue au titre du solde des subventions attribuées en 2021 par Voies Navigables de France et la Compagnie Nationale du Rhône.

### **Dépenses**

Les investissements prévus se montent à 80 000 euros en crédits de paiement. Ces crédits seront consacrés à la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé d'approuver les orientations budgétaires 2022, telles que définies dans le présent rapport.

En cas de décision favorable de votre part, un budget primitif établi sur ces bases vous sera présenté lors de la prochaine session de notre comité syndical.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**Mme Danielle MILON**

**OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2022**

Le 7 décembre 2021, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentante de la Commune de Martigues :

Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

**ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :**

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).
- M. Didier REAULT (3 voix).

## **DELIBERATION**

**OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2022**

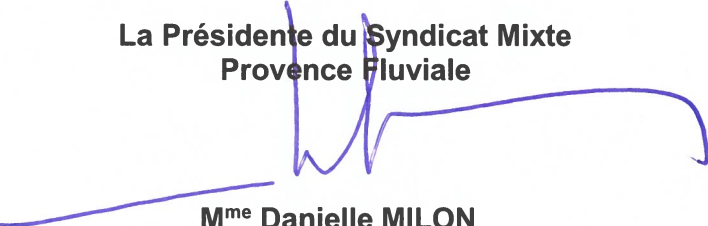
- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 7 décembre 2021, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A pris acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022, ce dernier ayant été mis aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**M<sup>me</sup> Danielle MILON**